

CONSEIL DE QUARTIER DE MONDETOUR

Samedi 6 juin 2015

10h - 12h



ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du budget de la ville 2015 : serré et responsable.**
- 2- Révision du Plan Local d'Urbanisme : objectifs, cadre réglementaire et calendrier.**
- 3- Programme Correspondances : accueillir les étudiants étrangers à Orsay, participez !**
- 4- Retour sur les points abordés précédemment.**
- 5- Parole libre, échanges, questions diverses...**



1- Présentation du budget de la ville 2015 par David ROS

Questions – échanges – partage des savoirs sur les finances locales

Présentation publique : en ligne sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/



1- L'incidence du plan national d'économies
sur le budget primitif 2015

2- La structure du budget 2015



Le plan d'économies : répartition des 11 Mds prélevés sur les collectivités locales (sur un total de 50 Mds)

	milliards d'euros			
	2015	2016	2017	
Régions	0,45	0,45	0,43	
Départements	1,15	1,15	1,13	
Communes	2,1	2,1	2,04	
total	3,7	3,7	3,6	11



Incidences du plan d'économies sur les recettes de fonctionnement du budget communal :

- 600 K€ (DGF + FPIC) / 2014
- 1 400 k€ / dotations (DGF + FPIC) depuis 2010
- 3 100 k€ en cumul depuis 2010



Les réformes nationales → impact sur les charges de personnel :

- Rythmes scolaires en année pleine en 2015
- Refonte des catégories B et C, retraite etc.

Baisse des recettes + tensions sur les dépenses
→ effet ciseaux = budget sous contrainte



Orsay

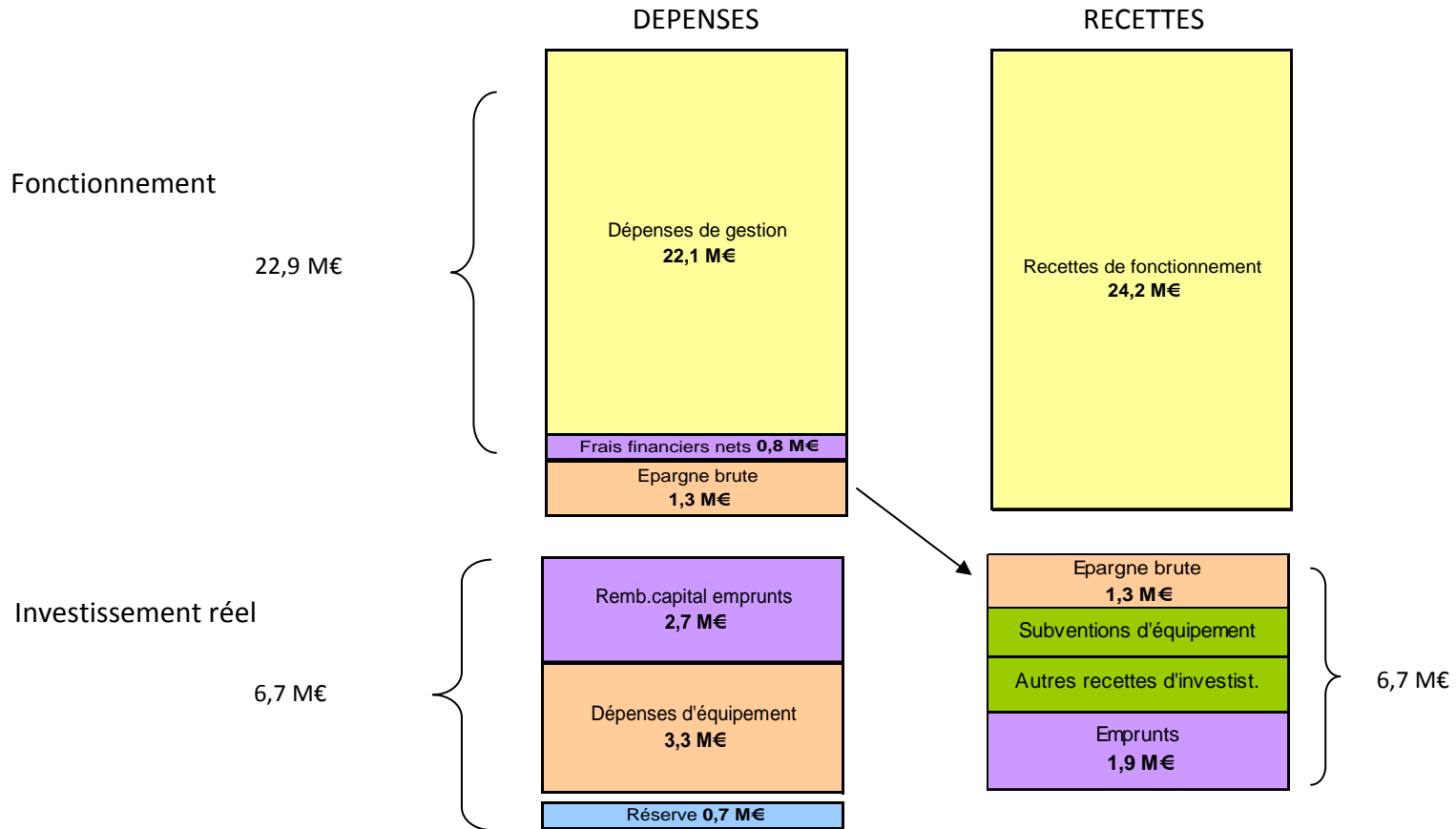
La structure du budget 2015

Pour éviter l'effet ciseaux :

- Poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Poursuite du travail sur la dette : désendettement et réaménagement → effet sur la capacité d'autofinancement
- Des investissements adaptés aux capacités financières de la ville
- Mise en réserve d'une partie du résultat 2014 pour anticiper la baisse des dotations à venir
- Taux de la fiscalité constants



Les grandes masses et les grands équilibres du budget



En baisse de 1,43 % (344 k€)

- Charges à caractère général : 5,8 M€
soit - 4,5 % / budget 2014 (Fluides, alimentation, prestations, etc.)
- Charges financières nettes : - 333 k€
soit - 28,7 % / budget 2014



Charges nettes de personnel : 14,6 M€

- Rythmes scolaires en année pleine : + 550 k€ soit 23 agents en « Equivalent Temps Plein »
- Revalorisation Cat. B et C, résorption emploi précaire, Glissement Vieillesse Techn. (GVT), cotisations retraite, ass. Vieillesse : + 260 k€
- Risques statutaires: - 10 k€ (groupement de commande CIG)



Les groupements de commande → mutualisation des procédures de marchés publics pour l'achat de fournitures et services

→ économies d'échelles avec effets immédiats sur les dépenses

- exemples:
 - avec le Syndicat Intercom. pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF) pour la fourniture du gaz : économie de 15 % / budget 2014
 - Avec la CAPS : transports scolaires, fourniture de sel, nettoyage des vitres, etc.
 - Avec le Centre Interdépartemental de Gestion : couverture des risques statutaires et des risques IARD

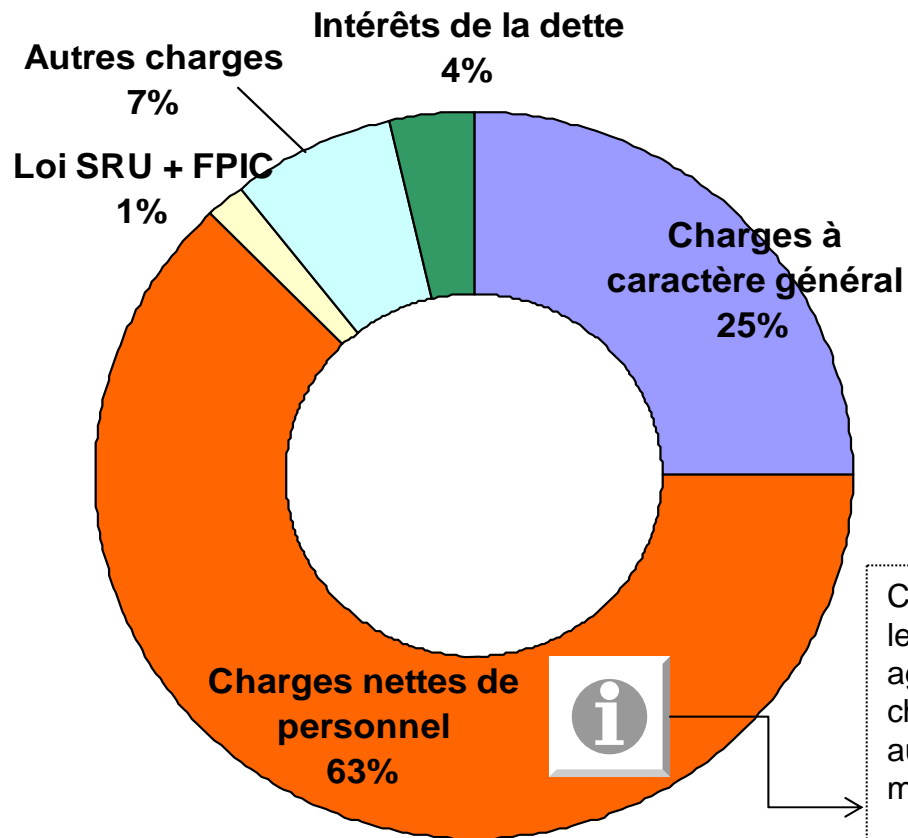


Les négociations dans les marchés publics (procédure adaptée seulement) : permet d'optimiser la concurrence, et donc les prix des produits et services

Les bonnes pratiques des services au quotidien :
dématérialisation, mutualisation, etc.



La répartition des dépenses de fonctionnement



Choix d'un mode de gestion principalement en régie : les services rendus sont réalisés en interne, par des agents, et non pas externalisés à des prestataires. Le choix inverse réduirait les charges de personnel mais augmenterait les charges générales (et avec moins de maîtrise des coûts et des services).

Ex. Stade nautique, crèches, cantine, etc.



- Dotation de l'Etat : - 510 k€
- FPIC : - 312 k€ (prévisionnel)
- Produits de gestion courante : + 100 k€
(crèches, restauration scolaire, périscolaire, stade nautique etc.)
- Impôts directs avec taux communaux constants : + 420 k€
 - Bases Parlement : + 0,9 %
 - Bases physiques : + 1,72 %



Orsay Les recettes de fonctionnement

La loi SRU

Objectif de la loi : % logements sociaux à atteindre

- 25 % en 2014
- 20 % en 2015

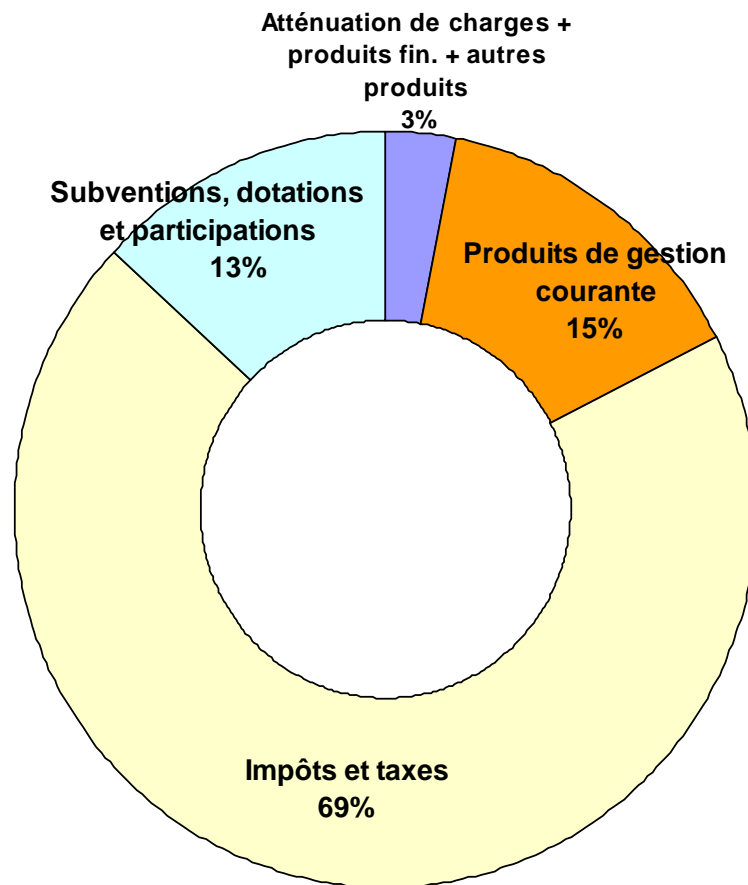
Seuil atteint à Orsay :

- 5,26 % en 2008
- 17,7 % en 2015

	nb logts sociaux au 1/1 n-1	% logts sociaux	amende SRU
2014	969	14,5 %	163 k€
2015	1 209	17,7 %	36 k€

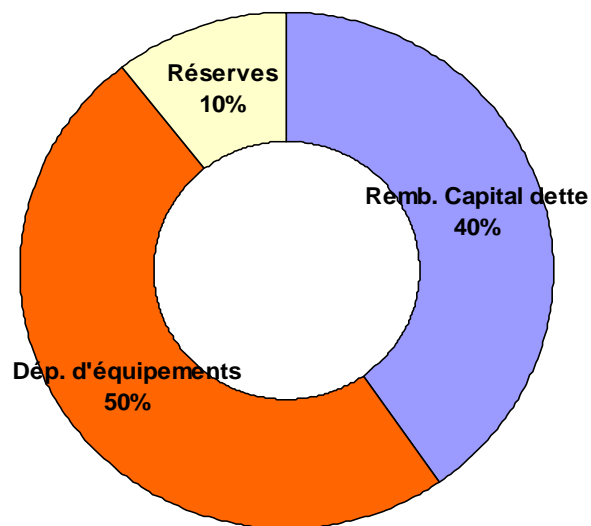


La répartition des recettes de fonctionnement



6,7 M€ de dépenses réelles dont :

- 2,7 M€ remb. du capital de la dette
- ✓ 3,3 M€ d'équipements
- 0,7 M€ réserves



3,3 M€ dépenses d'équipements :

- Maison Tati : 2 M€
- Place « Elégance » : 0,15 M€ (+ 0,45 M€ part Caps)
- Reprise du sol Gymnase Blondin : 0,17 M€
- Entretien du patrimoine : 0,4 M€
- Renouvellement équipements dans les services : 0,35 M€
- Voirie (hors part CAPS) : 0,15 M€
- Révision réglementaire PLU : 0,07 M€

Pour mémoire : budget voirie Caps = 0,9 M€



Remboursement du capital de la dette :

- Passe de 3,45 M€ (hors réaménagement) à 2,71 M€ suite au réaménagement (24 % encours)

Réserves en prévision des baisses de dotations :
0,7 M € en investissement



1,9 M€ de recettes définitives, dont :

- FCTVA : 570 k€
- Taxe d'aménagement : 180 k€
- Subventions (Département, Région, réserve parlementaire, amendes) : 775 k€
- Remboursement capital emprunts du transfert voirie CAPS : 330 k€

1,9 M€ d'emprunt pour équilibrer le budget



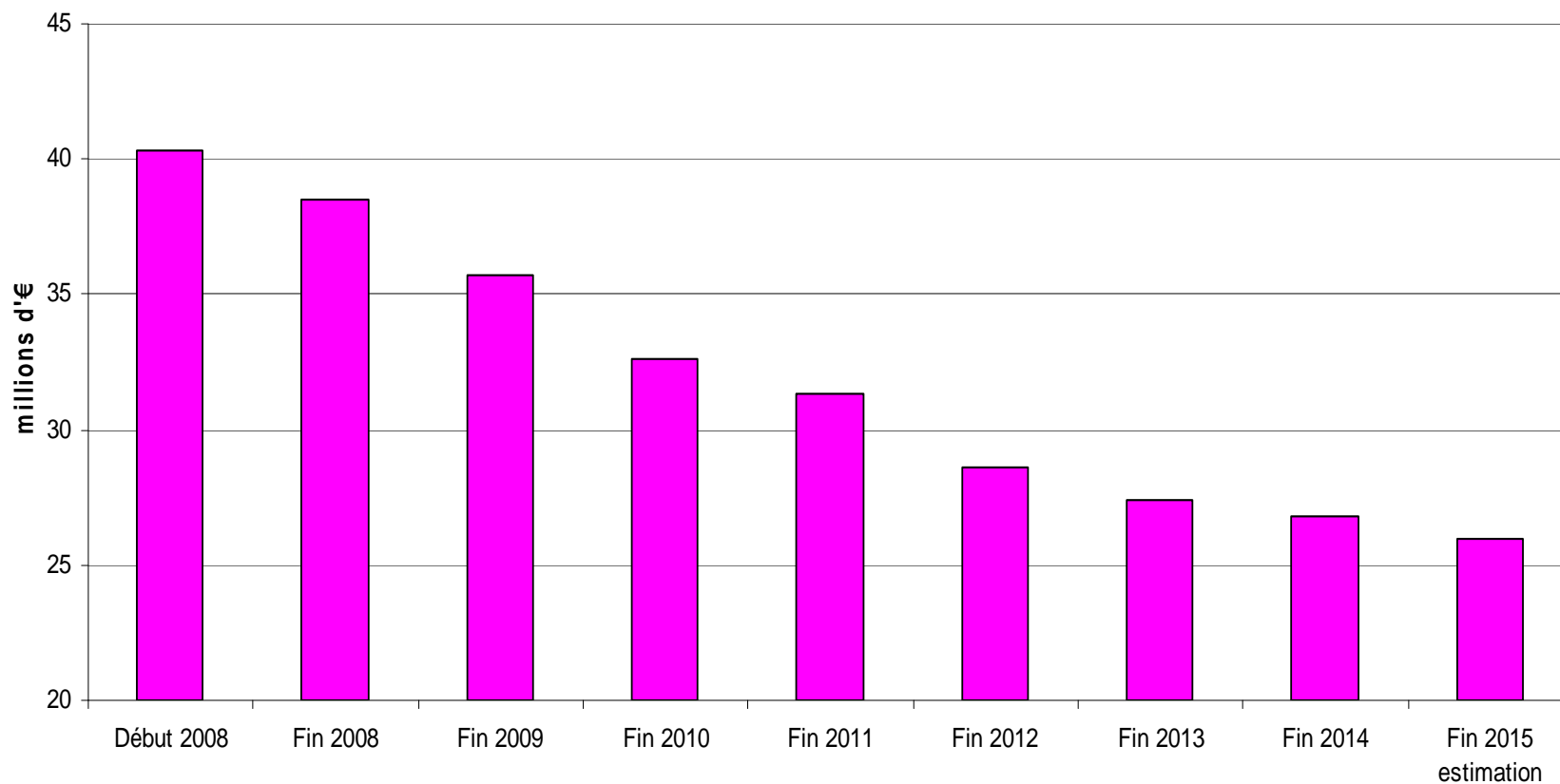
Orsay La dette : poursuite du désendettement

Encours de la dette au 31-12-2014 : 26,7 M€

Encours de la dette au 31-12-2015 : 25,9 M€



Orsay La dette : poursuite du désendettement



2- Révision du Plan Local d'Urbanisme : objectifs, cadre réglementaire et calendrier



Un document de planification qui régit l'utilisation des sols à l'échelle de la **ville**, jusqu'à celle de la **parcelle**

Un outil à disposition des communes pour appréhender la façon d'occuper, d'habiter et de faire évoluer la ville

Il détermine :

- des objectifs et des grandes orientations d'aménagement
- les règles de construction applicables à toute la ville



1- Des obligations nouvelles

Un contexte législatif renouvelé

- Lois GRENELLE (2010&2012)
- Loi ALUR
(24 mars 2014)

Des documents supra-communaux qui s'imposent

- PLH de la CAPS
- SDRIF
- Schéma régional de cohérence écologique

2- Des évolutions du contexte territorial

Evolutions urbaines, économiques, socio-démographiques de la commune

Prise en compte des projets réalisés et futurs

3- Une nécessité d'amélioration réglementaire

Clarification et simplification du document

Actualisation de la réglementation



Des objectifs pour un projet urbain renouvelé.

URBANISME ET HABITAT

Penser un développement urbain harmonieux
Assurer une offre de logements diversifiée

ÉCONOMIE

Soutenir le tissu économique local

MOBILITÉS

Repenser les déplacements dans la ville

ENVIRONNEMENT

Protéger notre patrimoine bâti et naturel



1 - Un rapport de présentation

Diagnostic territorial
Etat initial de l'Environnement
Justification du PADD et des dispositions du PLU
Impacts de la mise en œuvre du PLU
Mesures de suivi et d'évaluation du PLU

2 - Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'expression du projet de la collectivité
Un document cadre qui définit les objectifs et orientations à décliner dans les autres pièces du dossier

3 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les principes d'orientation et d'actions plus opérationnelles sur des thèmes ou des espaces spécifiques

4 - Un règlement

La définition des dispositions réglementaires applicables aux demandes d'urbanisme (un plan de zonage et un règlement de zones)

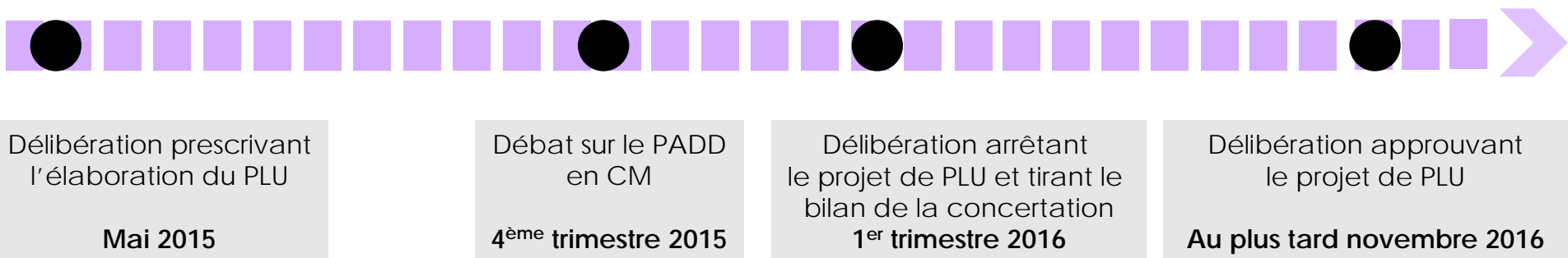
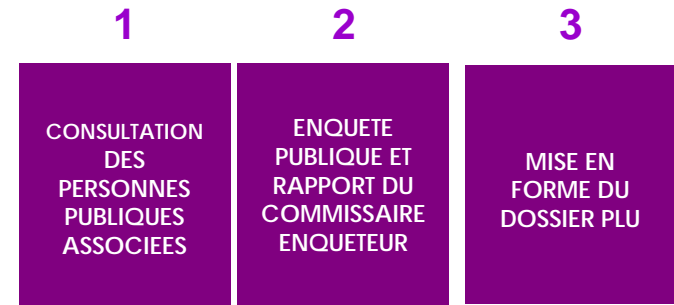
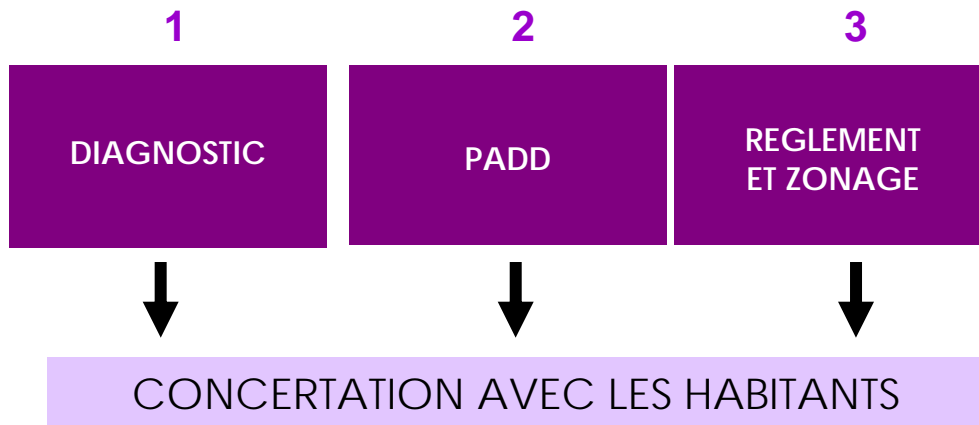
5 - Des annexes diverses

Des éléments d'information et prescriptions complémentaires diverses (servitudes d'utilité publique, PPRI de l'Yvette, annexes sanitaires, zones de bruit, périmètres particuliers, etc.)



PHASE ETUDE ET CONCERTATION

PHASE DE CONSULTATION



3- Programme Correspondances : appel à participation !



- Initié en 2010 par l'association Les Amis du Campus, avec le soutien de la ville d'Orsay
- Objectifs : créer des liens entre étudiants étrangers récemment arrivés sur le campus et souvent isolés avec des familles d'Orsay et ses alentours → intérêt et gain mutuels
- Concrètement : recevoir un étudiant 1 à 2 fois par trimestre: repas, échanges culturels...
- Inscriptions en envoyant un mail à amis-campus-orsay.asso@u-psud.fr en indiquant « Correspondances » dans l'objet
- Evènements 2015 : pot convivial, sorties en groupe, ateliers franco-chinois (plus d'information en écrivant un mail à audi.georges@gmail.com)



4- Retour sur les points abordés précédemment



Rappel: Tranquillité-vacances, qu'est-ce que c'est ?

- Un service gratuit permettant une surveillance du domicile des personnes qui le demandent et effectuée par les agents de la Police municipale.

Et aujourd'hui à Orsay ?

- Demandes principalement dans les quartiers Guichet et Mondétour
- 333 personnes en 2013, 433 en 2014
- Opération sur toute l'année (et non plus seulement l'été)
- Inscription auprès de la Police municipale 40 rue de Paris ou en remplissant le formulaire en ligne)

→ Le dispositif vous intéresse? N'hésitez pas à vous inscrire !



- Depuis le 14 février, Yann OMBRELLO vous reçoit à la mairie annexe de 10 h à 12 h tous les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois (sauf en période vacances scolaires)
- Tous les sujets peuvent être abordés
- Les prochains: les samedis 13 et 27 juin

→ N'hésitez pas à venir !



5- Parole libre, échanges, questions diverses...



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

**** Vous souhaitez être informé(e) des actualités Médiation citoyenne ?
Laissez vos coordonnées avant de partir ! ****

Ou

RDV sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/

